

 	<p>Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection contre les inondations et de restauration de la Leyse aval</p>
--	--

Date et heure : 16/09/2022 à 9h00

Objet : Point sur note d'hypothèses de la mise à jour 2022 de l'EDD 2019 du SE 2 dans l'optique des travaux sur le SE 2.2 aval

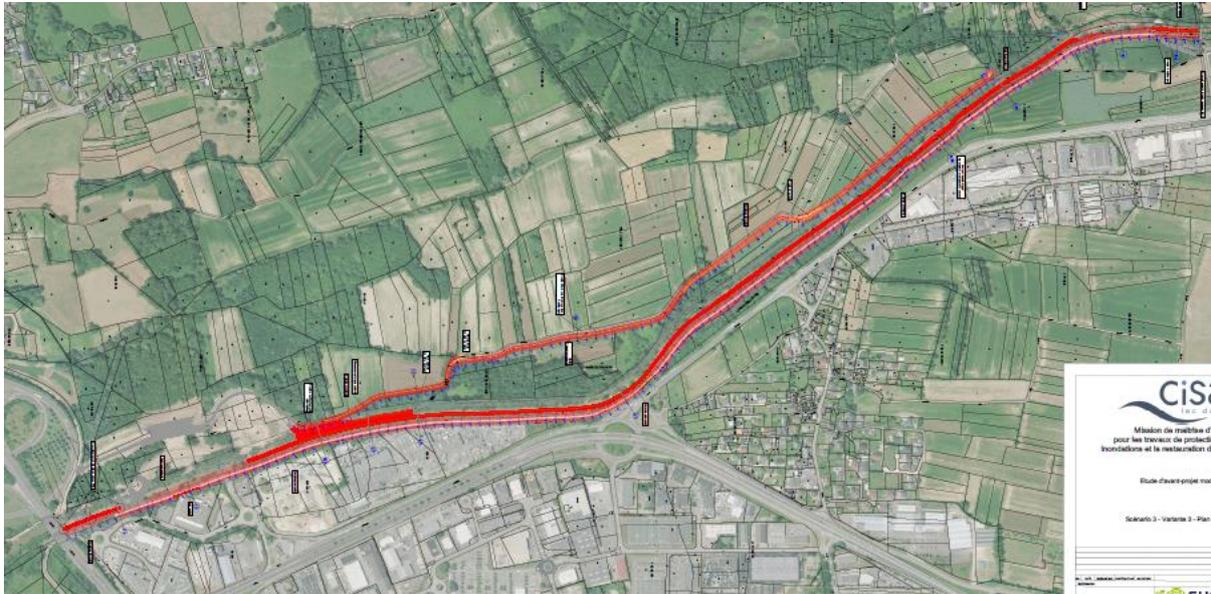
Entité	Présents
MAITRE D'OUVRAGE CISALB	Christophe GUAY
MAITRE D'OEUVRE SUEZ / CNR	Vincent JOUVE Yoann LAFFONT Emilio CORRALES LALINDE
DREAL ARA	Samuel PLOQUET
DDT 73	Christian TOUBIN

Echanges sur SE 5

- L'ouvrage est déclaré en SE,
- M. Guay partage l'absence d'enjeu (habitations) à l'arrière du SE mais la conservation de digues en rive gauche répond à un besoin de limiter la fréquence d'inondation des plaines agricoles
- Le projet de travaux prévoit sur le SE 5 la réalisation d'un déversoir de sécurité et le recul des digues en RG de la Leyse en plus du confortement des digues du SE 2.2 aval,
- en toute rigueur la suppression du SE s'associerait à une obligation de « mise en transparence » que les travaux programmés ne réalisent pas complètement
- Les remblais rive gauche en l'absence d'enjeu pourraient-ils être déclarés en remblai en zone inondable ?
- La DREAL et la DDT doivent faire un retour au cisalb sur une démarche envisageable concernant ce SE.

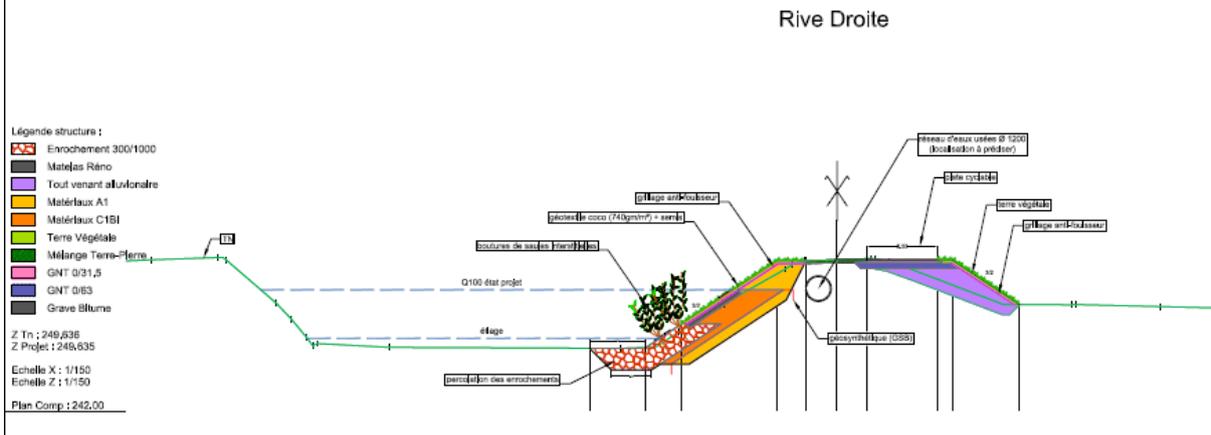
Echanges sur la note hypothèses sur la mise à jour de l'EDD SE 2

- Description des travaux (**post réunion** pages suivantes nous présentons les éléments graphiques du dossier « Cas par Cas » décrivant la solution retenue pour le confortement du SE2.2 aval et l'élargissement du lit coté rive gauche)
- Zone protégée, la DREAL confirme que la zone protégée a été acceptée lors de l'EDD 2019 et précise que l'EDD 2022 devra justifier la raison de la conservation de celle-ci
- M. Ploquet, évoque la nécessité de prendre en compte le SE6 présent à l'aval du SE 2.2 aval dans l'analyse du fonctionnement en tant que "sur système"
- Pour le scénario 2, M. Ploquet insiste sur la nécessité de justifier le fait que cette fermeture est sécuritaire par rapport à des événements comme les embâcles
- M Toubin insiste sur la nécessité d'une cohérence avec l'EDD du SE6
- M. Toubin souhaite que soit rappelé le caractère multifonctionnel (réseau d'eau) de la digue qui est une contrainte pour l'aménagement
- Scénario S3
 - o Compte tenu du fait que le niveau de protection et les revanches seront homogènes après travaux la DREAL souhaite que le scénario 3 concerne l'ensemble du SE 2 et amène à évaluer une brèche qui serait centrée sur les enjeux → CNR pourra faire évoluer les débits sur le modèle amont puis le modèle aval pour déterminer le lieu et réaliser l'onde de rupture
 - o Après détermination du débit du Scénario 3, la DREAL souhaite (au-delà d'une occurrence hydrologique équivalente) que la probabilité que ce débit arrive réellement au SE2 soit analysée qualitativement par rapport aux verrous hydrauliques amont (pont de chèvres et tronçon traité sur l'hyère).
- Evaluation de l'organisation, nécessité de prendre en compte l'arrêté d'août 2022 avec délai de mise en conformité 1er juillet 2024



Profil type

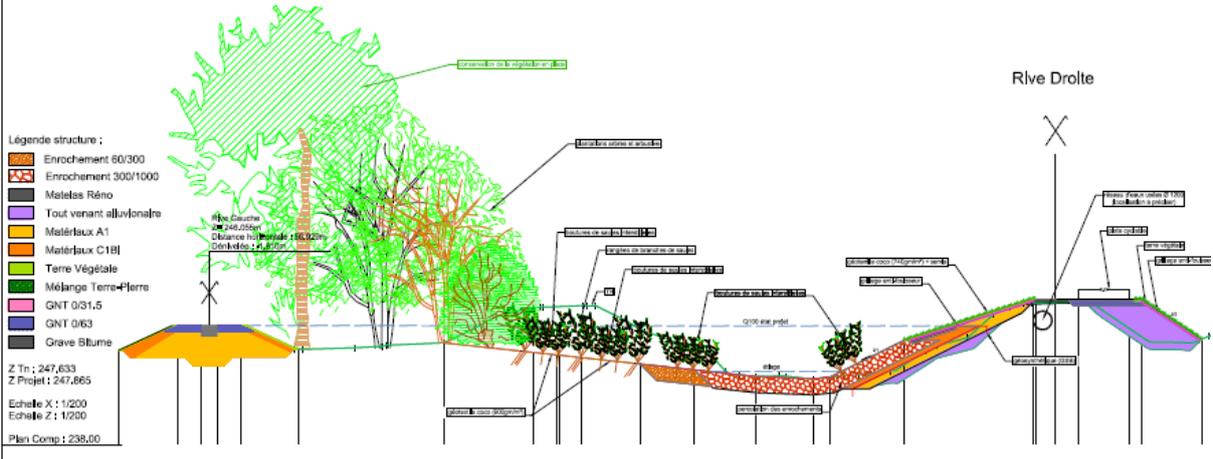
Secteur : Pont de l'autoroute - Massif de coupure





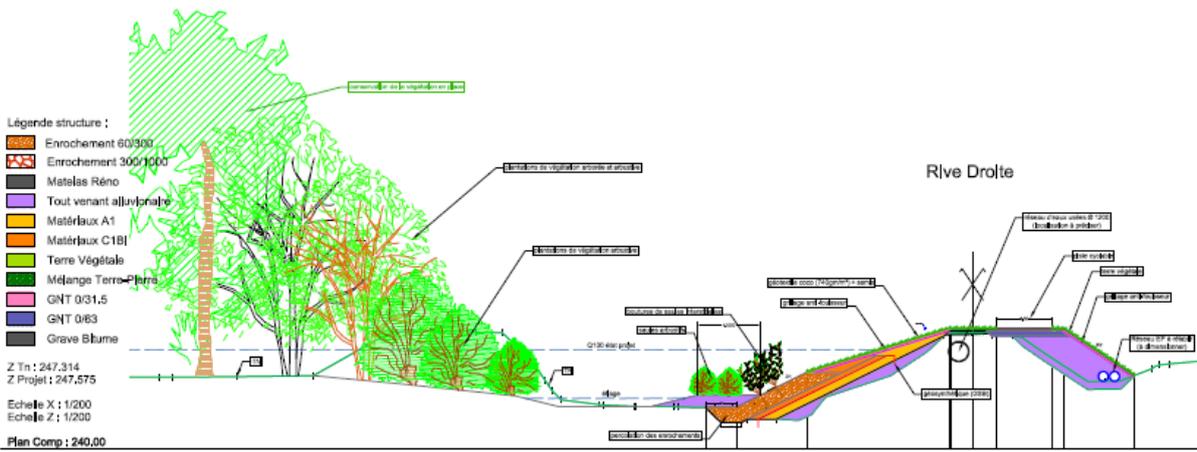
Axe : Rive Droite
N° profil : 35
Abcisse : 699,782m (PKL 5,544)

Profil type Secteur : Radier en enrochement / Elargissement



Axe : Rive Droite
N° profil : 40
Abcisse : 805,792m (PKL 5,444)

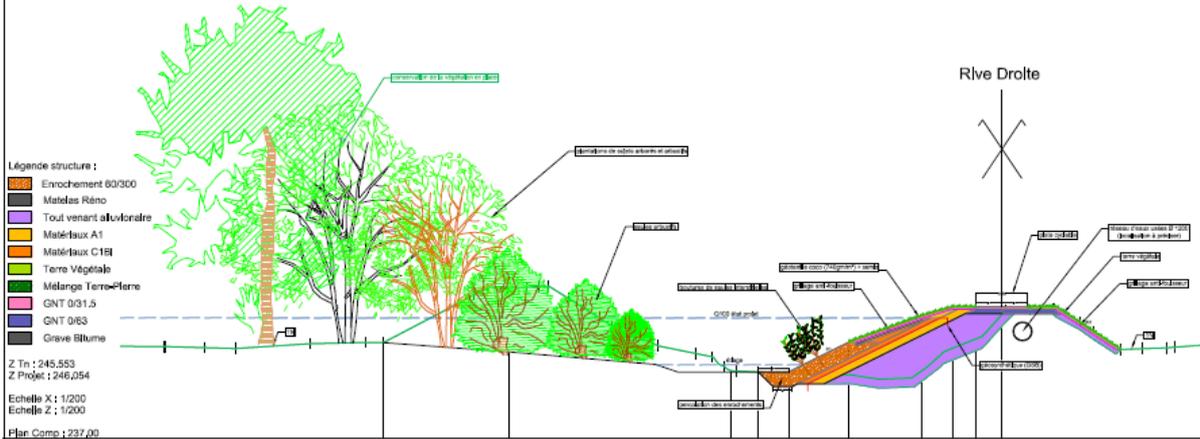
Profil type Secteur : Jean Lain





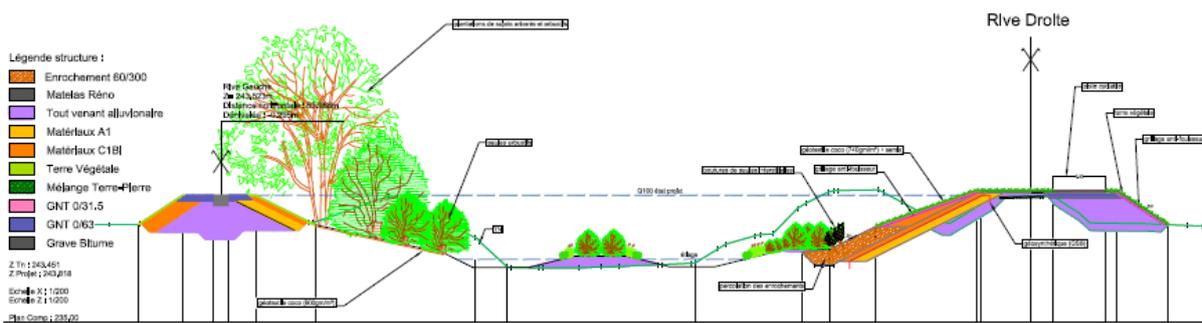
Axe : Rive Droite
N° profil : 63
Abscisse : 1262,297m (PKL 4,881)

Profil type Secteur : Courbure de Villarcher



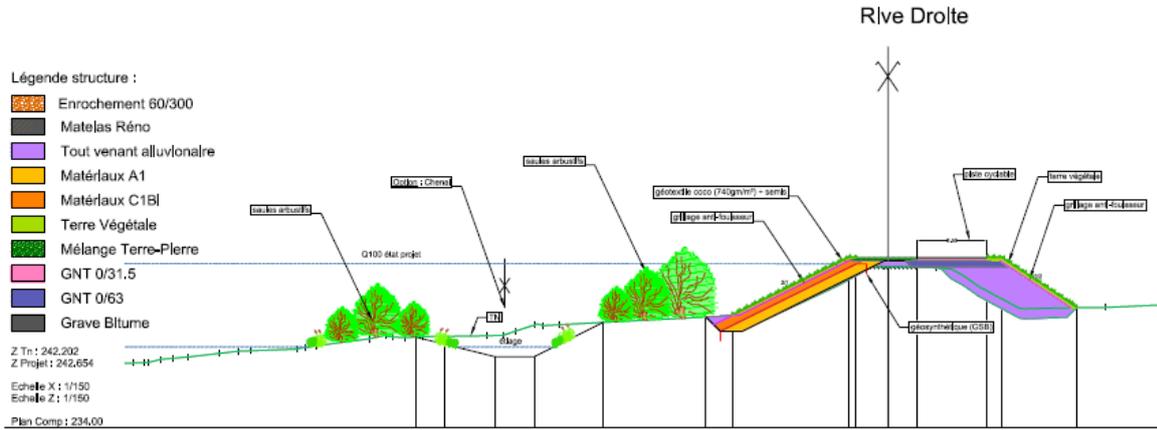
Axe : Rive Droite
N° profil : 106
Abscisse : 12168,743m (PKL 4,688)

Profil type Secteur : Double digue



Axe : Rive Droite
 N° profil : 133
 Abscisse : 2916,513m (PKL 3,806)

Profil type Secteur : Courbure du Tremblay



Profil type Secteur : Amont pont du Tremblay

